

# TRAIT D'UNION N°17

R  
É  
V  
E  
N  
A  
N  
S

Les informations municipales

Novembre 2008

*Photo : Septembre 2008 - École fleurie de Trévenans*

## Infos Pratiques

### MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

1, rue du Canal

90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97

Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : [mairie.trevenans@wanadoo.fr](mailto:mairie.trevenans@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9H30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

### PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, Mr CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, Mr STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, Mr BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, Mr BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, Mr CASOLI Yves	de 18h à 19h

### CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT

	Délai d'obtention	coût	validité
Carte d'Identité	1 mois	Gratuit	10 ans
Passeport	1 mois	- Moins de 15 ans : Gratuit - De 15 à 18 ans : 30 € - Plus de 18 ans : 60 €	10 ans

**ATTENTION :** Délais prolongés en période de congé. (Juillet / Août et fin d'année)

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue **tous les lundis matin** dans les poubelles appropriées.

Si le lundi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi.

Vérifiez bien que les poubelles soient fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines et autres)

# LE MOT DU MAIRE



Malgré nos craintes, au début des grandes vacances scolaires, nous avons conservé notre troisième classe lors de la rentrée 2008-2009. Cela nous a confortés dans nos prévisions mais aussi dans nos décisions. Le choix d'autoriser la construction de logements sociaux avec la venue de nouvelles familles nous a permis de préserver cette troisième classe.

Nos efforts de travaux de rénovations (changement des fenêtres), le nettoyage du terrain derrière ce bâtiment, nous laissent entrevoir une nouvelle vie pour cette école. Néanmoins, nous ne pouvons ignorer sa situation géographique, nous projetons pour l'année 2009 la mise à l'étude d'aménagements pour améliorer sécurité et accès.

Une campagne de recensement va se dérouler du quinze janvier au quatorze février 2009. Deux personnes du **personnel communal** ont été désignées pour effectuer cette enquête. Je vous demande de leur réserver un accueil chaleureux et n'hésitez pas à vous faire aider pour remplir ces formulaires. Tous les renseignements sont expliqués sur la dernière page de ce bulletin.

L'entretien de notre commune n'a pas été fait correctement cette année et nous nous en excusons. Nous avons investi sur du matériel conséquent pour réaliser cette opération mais nous avons manqué de motivation du personnel technique communal.... Nous avons dû faire appel à des entreprises extérieures ; des mesures seront prises pour améliorer cet entretien. Pour le cimetière, des travaux d'aménagement des allées principales sont projetés, néanmoins je rappelle que l'entretien entre les monuments est du ressort des propriétaires.

Les futurs systèmes de distribution du courrier ainsi que la recherche de personnes par les services de secours nous contraignent à revoir les noms de rues de notre commune ainsi que les numéros des habitations. De nouvelles appellations de rues ont été ou seront mises en place dans un premier temps. Par la suite, nous vous informerons des procédures à suivre lors de la répartition des numéros, qui vous seront attribués.

Le Maire  
P. BOUCON

## Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 03 JUILLET 2008

### **I ) Plan d'occupation des Sols :**

Monsieur le Maire présente la nécessité de procéder à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Il expose que le POS (Plan d'Occupation des Sols) a été approuvé en 1994. Celui-ci a été révisé lors d'une procédure simplifiée le 25 novembre 2005 destinée à accueillir le futur site médian hospitalier de Belfort - Montbéliard, et présentant un intérêt général pour la commune de TREVENANS comme pour l'ensemble des communes de l'Aire Urbaine.

La zone NAH (zone d'équipement Hospitalier) instaurée par cette procédure doit être élargie pour une meilleure installation du projet et de son environnement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir copieusement débattu, le Conseil Municipal décide :

- 1 - De prescrire la révision simplifiée du POS (Plan d'Occupation des Sols)
- 2 - Que la révision simplifiée donnera lieu à un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme ainsi qu'au Président du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine.
- 3 - Que les modalités de concertation de la population et des associations locales à l'élaboration du projet de révision, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme seront les suivantes :
  - Production d'un document d'information,
  - Mise à disposition pendant la durée des études d'un registre en mairie après information des habitants.

---

## Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 12 SEPTEMBRE 2008

### **I) Rentrée scolaire 2008 - 2009**

L'Inspecteur d'Académie est venu contrôler l'effectif des élèves le jour de la rentrée. Il nous confirme que les 3 classes sont maintenues pour un effectif de 52 élèves.

Les fenêtres de l'école ont été changées par l'entreprise WINPRO, la réception de ces travaux se fera samedi 13 septembre 2008 de 8h00 à 10h00.

A la demande de la municipalité de Trévenans, concernant la sécurité aux abords de l'école, Mr BOUCON a reçu des personnes de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) qui vont nous guider pour un aménagement de sécurité dans ce secteur.

Mr le Maire informe le Conseil que, suite aux travaux sur le pont entre Trévenans et Châtenois, la route sera coupée pour une durée de 6 semaines à compter du 15 octobre depuis l'échangeur de Sévenans jusqu'au rond point à l'entrée de Châtenois les Forges.

### **II ) Modification des dispositions d'établissement des impôts locaux**

La trésorerie nous rappelle que notre collectivité peut décider de modifier par délibérations, certaines dispositions législatives qui régissent les modalités d'établissements des impôts locaux.

Pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les délibérations doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Après en avoir délibéré les membres décident de réunir la commission des impôts le jeudi 18 septembre 2008 à 18H.

### **III ) Convention éclairage public - Participation à un groupement de commande**

Par courrier en date du 30 mai dernier la CAB (Communauté d'Agglomération Belfortaine) nous a sollicité pour participer à un groupement de commande dont elle sera le mandataire, pour la maintenance et la modernisation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, les membres décident de ne pas adhérer à ce groupement de commande proposé par la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

### **IV ) Convention d'autorisation de passage et d'entretien de sentier VTT**

Le Maire expose au conseil municipal que la loi n°83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83.8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, a donné compétence aux départements, par son article 56, en matière d'itinéraires de randonnée et de promenade (dont le VTT).

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan départemental d'itinéraires de randonnée et de promenade et notamment de développer l'offre à destination des vététistes, le département du Territoire de Belfort sollicite la commune pour :

→ La signature d'une convention concernant les itinéraires empruntant le domaine privé de la commune (parcelles précisées sur la convention) :

- Parcelle cadastrale n° 97D3 domaine privé pour une longueur de 25 mètres
- Parcelle "chemin rural de la Côte" domaine public pour une longueur de 1417 mètres.

→ Inscrire la proposition d'itinéraires sur le territoire communal au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'entretien nécessaire à la pratique du VTT sur ces itinéraires est à la charge du Département qui s'engage à veiller à la pérennité et à la qualité du balisage.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident, par 2 voix contre 2 abstentions et 8 voix pour, d'adhérer à cette convention.

### **V ) Statuts du SIAGEP**

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics (SIAGEP) porte à notre connaissance ses statuts adoptés par le comité syndical le 12 juin 2008.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, notre Assemblée doit se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

### **VI ) Personnel Communal**

Le Maire rappelle au Conseil que Mme GAUVIN Vanessa a remplacé un agent communal en maladie entre le mois de mars 2008 et juillet 2008.

Mr BOUCON ayant été très satisfait par son travail et son dynamisme, souhaite lui proposer un contrat au sein de la commune. Il a rencontré Mr BLANDEL, conseiller des services de l'ANPE pour connaître quelle forme de contrat nous pourrions lui proposer.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il est favorable à reprendre Mme GAUVIN Vanessa au sein de la commune et lui proposer un contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorisent le Maire à poursuivre les démarches auprès de l'ANPE.

### **VII ) Mise en place du logiciel Géovillage**

Suite à la convention d'échanges de données d'informations géographiques signée avec la CAB le 08 juillet 2008, le responsable du SIG (système d'informations géographiques), est venu nous installer ce logiciel.

Des formations liées à son utilisation seront proposées le matin entre le 15 septembre et le 26 septembre 2008.

### **VIII ) Modalités de mise en place de la nouvelle numérotation**

Mr CLAVEQUIN avait été chargé d'élaborer une nouvelle numérotation sur notre village en tenant compte des nouvelles et futures constructions.

Mr CLAVEQUIN a rencontré le Responsable de la poste lundi 08 septembre 2008.

La population recevra un courrier expliquant le but de cette nouvelle numérotation. Par la suite des cartes seront distribuées afin que les habitants puissent informer les différents organismes des changements éventuels.

Des plaques de numéros seront également distribuées pour chaque foyer ou bâtiment ; celles ci devront être placées de façon visible pour faciliter le travail de la poste.

La Municipalité prendra en charge le coût de cette opération qui s'élève à environ 5000 €.

### **IX ) Travaux 2009**

Mr le Maire a rencontré Mr GAGEA des services de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) pour élaborer un projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école primaire. Nous attendons les propositions éventuelles.

- Continuer le trottoir situé Grande Rue à hauteur du n° 17
- Élaborer un projet pour prévoir des allées dans le cimetière communal
- Prospector pour l'achat de panneaux "concessions non renouvelées", à mettre au cimetière communal sur les tombes abandonnées, procédure légale à mettre en œuvre afin de pouvoir récupérer ces emplacements.
- Continuer également la mise en place de nouveaux columbariums,
- Refaire l'Accès à "l'Écopoint" vers le bâtiment communal,
- Aménagement de l'arrêt de bus situé sur la RD 437, Gde Rue, sur un délaissé départemental.

***Le Maire propose de réunir la commission des travaux afin d'étudier ces différentes opérations. Le Conseil approuve.***

### **DIVERS**

- Faire un avis à la population leur demandant de respecter l'environnement des "Écopoints"

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 08 septembre 2008 avec la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), la SEGAT propose de remettre à jour certains chemins ou accès. Le Conseil ne comprend pas cette proposition car ils étaient déjà tenus de remettre en état les chemins.

**Les membres de la Commission ont décidé de retenir la proposition de la SEGAT.**

- Le trottoir rue du Fougerais est à remettre en état et les passages piétons sont à refaire.
- Le chemin qui mène à la Savoureuse a été détérioré par les camions de l'entreprise BUFFA. Cette entreprise sera contactée pour mettre du tout-venant et rendre ce chemin praticable pour tous les usagers, pêcheurs et autres.
- Des adolescents se réunissent devant Écomarché et laissent des détritrus. La commune va faire une "opération poubelle" sur l'ensemble du village.
- Relancer Gaz de France pour que soit remise en état la chaussée de la rue du Canal, détériorée suite aux travaux de GDF.
- Remettre en place le Panneau du Passage piéton devant l'école primaire ainsi que ceux des dos d'âne.

**Une vérification des panneaux de signalisations sera effectuée.**

- Suite à la délibération du Conseil Municipal prise en 2007 pour la création d'un arrêt de bus, le Conseil avait préempté au niveau du 31 Grande Rue pour prévoir un arrêt de bus à cet endroit en collaboration avec OPTYMO.

Le propriétaire du terrain voisin souhaiterait faire des travaux d'aménagement à cet endroit. Il demande à la commune la possibilité d'exploiter cette zone.

Mr le Maire souligne qu'un arrêt de bus, soit celui "vers l'école primaire" soit celui vers "la Bascule" risque de disparaître. Afin d'essayer de maintenir ces différents arrêts, la Municipalité envisage de faire un aménagement. Quelle que soit la décision du Conseil, cela se fera en concertation avec le voisinage.

---

## **Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 2008**

### **I ) Fiscalités - modification des dispositions qui régissent les modalités d'établissement des impôts**

La commission communale des impôts s'est réunie le 18 septembre 2008.

#### **→ Demande d'exonération de taxe foncière :**

Un administré demande si dans le cadre de la pose de cellules photovoltaïques il peut être exonéré de taxe foncière en totalité ou par moitié.

Après en avoir délibéré, les membres décident de ne pas appliquer cette exonération sur la commune.

#### **→ Abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides :**

Possibilité d'institution d'un abattement de 10 % sur la valeur locative de l'habitation soumise à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides résidant au foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer cet abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides résidant au foyer.

# A l'école de Trévenans...

## Tout sur la rentrée à l'école élémentaire de Trévenans

### La rentrée vue par les CP-CE1...

Les mamans et les papas nous ont amené à l'école. On était très content de retrouver les copains. On a visité l'école et on a mis les chaussons. On connaissait déjà un peu les locaux puisqu'on avait visité l'école en juin.

On a travaillé. Chacun s'est présenté : on a dit le nom des personnes. On était 24 en classe.

Puis on a chanté en anglais et c'était l'heure de la récré. On ne s'est pas ennuyé. Puis on a encore travaillé en classe. On a été manger et on est revenu en classe pour travailler.

Le vendredi, certains élèves sont partis dans une autre classe puisqu'on a maintenant 3 classes.

Dans notre classe, il y a 11 CP : *Lee-Lou, Arnaud, Allan, Maël, Illyana, Joakim, Melisa, Hugo, Amandine, Rémi et Raffaëlla* et 6 CE1 : *Kenza, Djemâa, Séçil, Bastien, Florian et Baptiste*.



*L'école fleurie de Trévenans*

### Le retour à l'école vu par les CM....

Nous avons repris l'école le 2 septembre 2008. Au début, il y avait 2 classes et le 5 septembre une troisième classe a été ouverte. Il y a 10 CP + 14 CE1 + 7 CE2 + 10 CM1 + 11 CM2 ce qui fait un total de 52 élèves. Il y a 1 classe de CP /CE1 dont la maîtresse est Mme Pons, une classe de CE1/CE2 dont la maîtresse est Mme Liber et une classe de CM1/CM2 dont la maîtresse est Mme Jordan. Nous faisons anglais le mardi et le vendredi avec la maîtresse des CE1/CE2.

Dans notre école, il y a 3 classes, des WC, la B.C.D et la cour de récréation. Il y a eu des changements pendant les vacances : les fleurs ont poussé, la Mairie a enlevé le préfabriqué et a changé les fenêtres...

*Maxence (CM1) Vincent (CM1) – Septembre 2008*

Le 2 Septembre 2008, nous sommes rentrés à l'école de Trévenans. Nous étions très heureux de reprendre l'école.

Le jour de la rentrée, il n'y avait que 2 classes ouvertes : une classe de CP-CE1 et une classe de CE2-CM1-CM2.

L'inspecteur est venu compter les élèves. Il y en avait 52 c'est pourquoi l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe s'est faite le 5 Septembre. Il y a 10 CP + 7 CE1 dans la classe de Mlle PONS, la directrice ; 7 CE1 + 7 CE2 dans la classe de Mme LIBER et 10 CM1 + 11 CM2 dans la classe de Mlle JORDAN.

Mme LIBER nous fait anglais le mardi et le vendredi pendant que notre maîtresse, Mme JORDAN enseigne les sciences aux CE1-CE2. Nous avons une B.C.D avec des ordinateurs et des livres. Nous faisons sport dans la salle communale s'il ne fait pas beau sinon on fait sport dehors, dans la cour.

Cette année les fenêtres de l'école ont été changées et le préfabriqué a été détruit. L'année dernière, la classe de Mlle PONS a planté des graines de fleurs, elles ont poussé pendant les vacances d'été.

*Anthony et Benjamin (CM1) – Septembre 2008*

La rentrée des classes s'est faite le 2 septembre. Il y avait 2 classes : une classe à 2 niveaux et une classe à 3 niveaux. Mais à partir du vendredi 5 septembre, la troisième classe a été ouverte donc nous avons eu 3 classes à 2 niveaux. Dans la classe de Mlle Pons, il y a 10 CP + 7 CE1, dans la classe de Mlle Liber, il y a 7 CE1 + 7 CE2, dans la classe de Mlle Jordan il y a 10 CM1 + 11 CM2.

Le mardi après-midi et le vendredi, Mlle Liber vient nous faire anglais pendant que Mlle Jordan va enseigner les sciences avec les élèves de Mlle Liber.

Pendant les vacances d'été, la mairie a fait changer les fenêtres de l'école, elle a détruit le préfabriqué et mis un grillage pour faire une cour plus grande. Ça se fera dans quelques mois. Maintenant il y a des fleurs un peu partout dans la cour.

*Anaïs et Laura (CM2) – Septembre 2008*

Le mardi 2 septembre, nous avons commencé à 2 classes. Nous étions 28 élèves dans notre classe de CE2, CM1 et CM2. Le vendredi 5 septembre, une nouvelle maîtresse est venue : Mlle Liber et nous avons ouvert la 3<sup>ème</sup> classe. Mlle Pons a 10 CP et 7 CE1, Mlle Liber 7 CE1 et 7 CE2 et Mlle Jordan a 10 CM1 et 11 CM2. Nous avons anglais le mardi et vendredi avec Mlle Liber. Dans notre école, nous avons 3 salles de classes, une bibliothèque et une cour où nous faisons sport. Les nouveautés de l'école sont : des nouvelles fenêtres, la disparition du préfabriqué et des fleurs que nous avons plantées dans la cour.

*Quentin et Mete (CM2) – Septembre 2008*

Nous avons repris l'école le mardi 2 septembre. Pendant deux jours, nous étions 3 niveaux dans la classe de Mlle Jordan : CM2, CM1, CE2. Le vendredi 5 septembre la classe, qui avait été fermée, a été de nouveau ouverte, elle contient 7 CE1 + 7CE2.

Une nouvelle maîtresse est arrivée : Elle s'appelle Madame Liber. Il y a aussi Mlle Pons qui a 10 CP + 7 CE1 et Mlle Jordan qui a 10 CM1 + 11 CM2. Mlle Liber nous fait l'anglais le mardi et le vendredi. On a un nouveau grillage et des nouvelles fenêtres. Dans quelques mois, nous ferons le sport derrière l'école. Nous avons 3 classes et une B.C.D. Nous avons des fleurs dans le jardin et il n'y a plus de préfabriqué.

*Laura et Mathilde (CM2) – Septembre 2008*

### A la Piscine ....

Tous les jeudis après-midi, nous prenons le bus pour aller à la piscine à Belfort avec la classe de CP – CE1.

Une fois arrivés, nous allons dans les vestiaires et nous enfions nos maillots de bain et nos bonnets. Nous prenons une douche et nous attendons que les maîtres-nageurs ouvrent les grilles.

La première fois, nous avons fait des tests pour savoir dans quel groupe nous allions être. Il y a deux groupes avec les maîtresses et deux groupes avec les maîtres-nageurs.

Nous aimons beaucoup sauter dans l'eau, nager avec les frites et les planches et faire des jeux.



*La classe de CE1 – CE2*

# La fin de l'année à l'école....

## Le spectacle de l'école de Trévenans

Le vendredi 20 juin 2008, l'école de Trévenans a fait son spectacle de fin d'année.

L'après-midi, nous avons fait la répétition générale. Nous avons joué trois pièces : les CP / CE1 ont joué «Gare aux sorcières», les CE2 / CM1 «La belle au bois ronflant» et les CM1 / CM2 «Le secret de Kousudor». Le spectacle a commencé à 18h30. «Gare aux sorcières» parlait d'un homme qui ne voulait pas croire à l'existence des sorcières mais les sorcières se sont vengées et elles l'ont transformé en pomme. «La belle au bois ronflant» parlait d'une princesse qui était endormie et de trois princes charmants qui voulaient la réveiller. «Le secret de Kousudor» parlait d'un libraire spécialisé en histoires de pirates et de plusieurs habitants qui croyaient que c'était un gangster. La soirée s'est prolongée autour d'un barbecue et d'une buvette. Elle s'est terminée vers 22h30. Tous les parents ont été contents du spectacle.

Andréia et Marine – Juin 2008



## La visite dans les mines de cuivre du Thillot

Mardi 24 juin l'école élémentaire de Trévenans est allée au Thillot dans les Vosges pour visiter les mines de cuivre .

Le matin, un animateur nous a donné un équipement pour entrer dans les mines. Ensuite, nous l'avons suivi. Il nous a appris les mots très importants pour la mine : la pointrolle, le puits, la halde, la stolle, le cuivre, le granit, la pompe... Il nous a expliqué que les mineurs creusaient un puits avec la pointrolle. Quand il pleuvait, les mineurs enlevaient l'eau en creusant une stolle et utilisaient une pompe. Nous sommes rentrés dans la mine.



L'animateur nous a montré de l'oxyde de cuivre et un puits. Nous avons vu aussi des traces dans le granit que les mineurs faisaient avec de la poudre qu'ils faisaient sauter. Ils creusaient d'abord un petit trou avec un fleuret. Nous sommes ressortis et pendant qu'il faisait passer l'autre groupe nous avons pris du granit. Le granit c'est la roche que les mineurs enlèvent lorsqu'ils cherchent le cuivre. Ensuite nous sommes partis visiter la deuxième mine. Nous sommes rentrés dans la mine et nous avons vu une stolle remplie d'eau qui était fermée par une grille. Nous sommes ressortis pour aller voir la troisième mine. Lorsque nous étions à l'intérieur de la mine nous avons vu une pompe qui datait des années 1700 au fond du puits. L'animateur nous a demandé d'aller voir au fond de la grotte. Nous avons vu des traces blanches et des traces de poudre.

Ensuite nous sommes retournés au bus car il pleuvait. Le bus nous a ramené à l'accueil pour manger.

L'après-midi, nous sommes allés à la maison des mines pour regarder une vidéo. Après, nous avons fait un jeu de piste avec un cahier de mineur et nous sommes passés vers plusieurs bornes, puis nous sommes revenus vers l'animateur pour corriger. Nous avons terminé par une enquête policière.

Texte écrit par Anaïs Juin 2008

## Le Malsaucy

Les 10, 12 et 13 juin les élèves de Froidefontaine, Dorans et les CM1 / CM2 de l'école de Trévenans sont allés à la base nautique de Malsaucy.

Le voyage de Trévenans à Malsaucy durait à peu près 25 minutes.

Sur place, nous avons le choix entre plusieurs activités : catamaran, optimiste, tir à l'arc, canoë, kayak et aviron.

Le catamaran et l'optimiste sont formés d'une coque, d'un gouvernail, d'une grande voile, d'un foc (seulement le catamaran) et avancent à l'aide du vent.

L'aviron (2 places) est formé d'une coque et de 2 rames. Il faut ramer pour le faire avancer, chacun d'un côté. C'est très difficile car il faut être synchronisé.

Le canoë (4 places) est formé d'une coque et de 4 pagaies. Il faut pagayer pour le faire avancer, le 4ème pagaie à gauche, le 3ème à droite...

Le kayak (une place) on a besoin d'une pagaie double pour le faire avancer.

Ces 3 jours étaient supers parce que nous avons découvert beaucoup de sports.

Clément – Juin 2008



## **II ) ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE :**

Mr BOUCON a rencontré Mr GAGEA et Mr BILLON des services Départementaux de l'Équipement et de l'Agriculture dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RD 437 et la Rue du Canal. A cette issue, ils nous ont fait parvenir un projet de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage incluant la rédaction du programme de l'opération et l'assistance pour le choix d'un maître d'œuvre. Le coût de cette mission s'élève à 1560 € HT.

Le Maire précise que cette opération ne rentre pas dans le cadre de l'ATESAT car il s'agit d'ingénierie concurrentiel donc il y a obligation de faire un marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux services de la DDEA pour notre programme d'aménagement du carrefour de la RD 437 et la rue du Canal.

## **III ) TRAVAUX**

- L'entreprise SEILER MARTIAL nous a fait parvenir ses tarifs de débroussaillage.
- Rappeler l'Ets BAUMGARTNER pour mettre 2 zones d'éclairages publics par satellite.  
*(Suite à l'obtention d'une subvention concernant ce type de travaux, le Conseil a décidé de traiter 4 zones au lieu de 2, ce qui fera une économie supplémentaire pour le même coût)*

### **→ La commission des bois et étangs s'est réunie le 19 septembre 2008 :**

La commission propose

- 1- La mise en place d'une barrière avant l'aire de retournement en prolongement de la Rue des Combattes. Coût de la barrière sans la pose 336 € HT. (avec un panneau d'information indiquant "Accès interdit sauf ayants droits")
- 2- De poursuivre la pose de tout-venant sur le chemin qui délimite la forêt domaniale du communal. L'ONF participerait au financement des travaux de remblaiement du chemin à concurrence de 50%.

### **→ La commission des travaux s'est réunie le 19 septembre 2008**

La commission a défini des orientations pour les travaux futurs. Elle soumet au conseil une liste de travaux à réaliser :

- 1 - Réaménagement des allées dans le cimetière communal.
- 2 - Pose d'enrobé sur les trottoirs RD437 du n° 15 G<sup>de</sup> Rue jusqu'au pont devant le 22 G<sup>de</sup> Rue.
- 3 - Pose d'enrobé au droit de l'écopoint, sur le chemin d'accès aux ateliers municipaux.
- 4 - Mise en place de pavés ou d'enrobé, Impasse des Jardinets jusqu'au N° 2 et pose de jardinières à cet endroit.
- 5 - Pose d'enrobé sur le trottoir vers l'ancienne entreprise SOMEBAT, Impasse des Jardinets.
- 6 - Mise en place d'un abri bus au carrefour, route de Dambenois / Rue de la Croze et lancement de "l'étude des arrêts de bus sur RD437".

Société "Altrad diffusion". Coût d'un abri bus : environ 2500 € TTC non posé.

- 7 - Réalisation de caniveaux Impasse du Port ainsi que Route de Dambenois en face du N°20.
- 8 - Pose d'enrobé Rue du 5<sup>ème</sup> RTM à hauteur du N° 5Bis.
- 9 - Recalibrage de la Rue des Combattes.
- 10 - Refaire l'allée entre la Rue de l'Emprunt et Chemin de la Forêt et aménagement de l'espace derrière le transformateur. En profiter pour vérifier l'éclairage public Chemin de la Forêt.

**Mr le Maire demande qu'un chiffrage soit effectué rapidement pour chacune de ces opérations avant l'élaboration du budget communal 2009.**

**Le Conseil décidera ultérieurement, au vu des coûts correspondants et des possibilités budgétaires, des choix de réalisations pour 2009, 2010 et futures.**

#### **→ Réception des travaux de l'École primaire et du logement 5 Grande Rue**

La commission des travaux s'est réunie le 20 septembre 2008 pour réceptionner les travaux effectués par l'entreprise WINPRO.

#### **IV ) ÉCHANGE DE TERRAIN :**

Mr BOUCON a reçu le 11 septembre 2008 une personne qui lui a proposé d'échanger deux très petites parcelles. La parcelle AC 162 et la parcelle AC 161 (Parcelle communale).

Après étude, le conseil municipal accepte cet échange de terrain. Les frais notariés seront à la charge du demandeur.

#### **DIVERS**

- Dans le cadre du service minimum en cas de grève des enseignants, la commune met les bâtiments scolaires à disposition de l'Académie, n'ayant pas de personnel capable d'assurer cette mission.

- Le bus prend les enfants "arrêt bascule" mais, au retour, ne les dépose pas à l'arrêt en face.

**A vérifier pourquoi ? et à intégrer dans notre réflexion sur les arrêts RD 437.**

- Des travaux vont être effectués sur le pont de l'autoroute entre Châtenois et Trévenans. La circulation augmentera forcément Rue du Canal donc il est nécessaire de remettre la signalisation aux normes très rapidement.

Mardi 9h rendez-vous aux ateliers municipaux pour entreprendre les travaux de peinture et de remise en place des panneaux de signalisation des dos d'âne sur la Rue du Canal.

- Yves CASOLI informe que le groupe "justiniana", de Besançon, propose un spectacle autour du thème « le train ». Il pourrait se produire en juin 2009, à TRÉVENANS, sur la zone de l'église ou autour de l'ancien village.

#### **Nouveaux arrivants à Trévenans :**

**Aujourd'hui, beaucoup de nouveaux habitants arrivent à Trévenans.**

**La Municipalité est heureuse de les accueillir et de leur souhaiter la bienvenue.**

**Vous le constaterez, TRÉVENANS est un village où il fait bon vivre.**

Trait d'Union, journal d'information de la Mairie de TRÉVENANS, est aussi destiné à leur apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

### **Repas des anciens :**

*Cette manifestation, toujours très appréciée par l'ensemble des participants, est prévue le Dimanche 25 JANVIER 2009 à partir de 12h00.*

*Une nouveauté importante cette année, toute personne de plus de 70 ans **et SON CONJOINT ou CONJOÏNTE SERONT INVITÉS GRACIEUSEMENT.***

*Les colis seront distribués à cette période pour ceux qui seront absents.*

*Le Conseil Municipal espère que cette nouvelle disposition encouragera un maximum de personnes à participer à cette manifestation importante pour la vie de notre village.*

*Dès à présent, réservez cette date qui, comme chaque année, **sera un grand moment de fête.***

### **ARMÉE DE TERRE** "Lorsque vous vous engagez nous nous engageons.

Chaque année l'Armée de terre recrute environ 14 000 jeunes, sans qualification jusqu'à bac +5, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Chacun reçoit une formation militaire et une formation spécialité.

Nos orienteurs se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**Contact :** Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre (CIRAT)  
Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90 016 BELFORT Cedex  
Tel : 03 84 98 43 08

Courriel : [cirat-belfort@orange.fr](mailto:cirat-belfort@orange.fr)

**Horaires d'ouverture :**

- Le Lundi de 13h30 à 17h,
- Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

### **Projet : "L'École de Trévenans part en classe découverte à AISEY" :**

Afin de financer notre projet "L'école de Trévenans part en classe de découverte à Aisey", une vente de Comté sera organisée par l'école courant novembre.

Ces "classes découvertes" sont importantes pour les élèves et leurs permettent de découvrir le monde qui les entoure.

Des parents d'élèves ou leurs enfants pourront venir à votre rencontre pour vous proposer du fromage.

**Merci d'avance à tous de leur réserver un bon accueil !...**

**Les élèves et les parents d'élèves de l'école de Trévenans,  
Les enseignantes...**

# Les "ÉCOPOINTS"

L'esprit écologique, la volonté de faire quelque chose pour la planète, et aussi bien sûr, la nécessité de réduire les coûts d'évacuation et de traitement des déchets ont encouragé la municipalité à mettre en place sur notre commune un tri sélectif des déchets ménagers.

**Le tri des déchets est effectué à la source, par chaque ménage et déposé à l'écopoint.**

## Qu'est ce qu'un écopoint :

C'est un lieu de collectage et de tri de certains déchets ménagers tel le verre, le papier, les emballages plastiques, les emballages métalliques, etc...

## Combien d'écopoints à Trévenans ?

Il y a 4 écopoints à Trévenans que vous connaissez probablement déjà :

- Trévenans côté Châtenois. *A l'angle d'Intermarché*
- Trévenans, Centre. *Chemin d'accès au local communal*
- Trévenans, Route de Moval, à environ 200m à gauche
- Trévenans, côté Dambenois, *Rue de la Senaille à environ 50m*

## Quelles règles à respecter pour que ce tri soit bénéfique et écologique ?

Pour que ce tri soit efficace et permette une valorisation optimale des déchets, quelques règles doivent être respectées.

**Mettre les déchets dans le conteneur approprié et ne rien laisser au pied des bennes.**

**Emballage en verre :** → Conteneur avec étiquette verte.

*Enlever les bouchons sur les bouteilles et les couvercles métalliques chaque fois que cela est possible. **Jamais de verre plat.***

**Bouteilles plastiques / et Emballages métalliques :** → Conteneur avec étiquette rouge

*Tous les emballages en plastique de boissons ou de produits ménagers ainsi que les boîtes de conserves, couvercles de bocaux, bidons de sirop, boîtes de boissons métalliques, barquettes aluminium.*

**Papiers / Cartons :** → Conteneur avec étiquette bleue

*Tous les papiers, cartons et les emballages à base de cartons : briques de jus de fruits, de lait, barils de lessive, etc...*

**Attention :** Bien respecter le tri et surtout, ne laissez rien au pied des bennes.

**Si les bennes sont trop pleines, attendre ou choisir un autre écopoint.**

Dans l'intérêt de tous, il est impératif de les maintenir dans un état de propreté correct.

Malheureusement on constate trop souvent des états... plus que douteux...

## LES ÉCOPOINTS : QUI en bénéficie ?

Ce sont tous les habitants de Trévenans qui en bénéficient car cela permet de réduire la pollution, mais aussi, les économies réalisées par une bonne utilisation des "écopoints" permet de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En effet, l'enlèvement des ordures ménagères est comptabilisé au poids et les coûts sont répartis sur les habitants. Le prix des matériaux récupérés est décompté.

Par la récupération tout le monde gagne sur 2 tableaux : **Beaucoup moins de déchets, et valorisation de certains matériaux. (Verre, plastique, métal)**

**Pensons-y TOUS, → un petit effort, → un gain important**

## Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

Les cyclistes de Trévenans sont satisfaits de leur saison 2008 malgré une météo pas toujours au beau fixe.

*4 nouveaux participants sont venus grossir les rangs du club.*

Le 20 Juin, 5 cyclistes ont participé à "l'Ardéchoise".

*Le 21 Juin, Roland MEILLET a fait le Tour de France pour la 2<sup>ème</sup> fois...*

21 étapes avec un passage dans notre région. Une dizaine de notre club était là pour l'encourager.

Du 25 au 28 Août, 11 cyclistes ont fait la randonnée à "Longeville Mt d'Or" sur 160 kms. Leurs épouses ont suivi en voiture et ont profité de visites dans les caves fruitières, excursion en petit train à vapeur. Le Mont d'Or a été très difficile pour tous avec des passages à 19%.

*La récompense à l'arrivée ?... Un super pique-nique avec un paysage magnifique !...*

## Sports loisirs "ANIMATIONS"

### Fête de la MUSIQUE du 21 Juin

Nous remercions tous les participants pour cette belle soirée.

- L'École de Musique de la CAB,
- La Fanfare Municipale de Châtenois,
- Charlotte pour sa belle prestation au violon,
- Bernadette et Joseph pour leur "festival d'accordéon".



Le Responsable, à gauche Gilbert RABOLT Tel : 03 84 29 46 71



Merci pour le courage de ces enfants et des grands qui ont permis à nos concitoyens de passer une bonne soirée.

A l'année prochaine en espérant un petit peu plus d'auditeurs.

### Nouvel AN 2009 : Organisé par Sports Loisirs ANIMATIONS

- Comme chaque année, Orchestre MUSERTE et MODERNE.
- Repas restaurateur de grande qualité.

La mise en place est en cours actuellement. Une information complémentaire vous sera transmise dans les boîtes à lettres dans les prochains jours.

## **INTERMED en RENFORT : 03 84 56 20 48**

*Besoin d'aide pour vos travaux d'intérieur et d'extérieur, ménage, repassage, courses, manutention, bricolage, jardinage, déneigement, etc...*

*INTERMED répond à vos besoins pour :*

- Une demande de main d'œuvre (taches saisonnières, régulières, exceptionnelles ou urgentes)*
- Un remplacement de personnel absent (congés annuels, maladie, maternité)*
- Un surcroît de travail (commande urgente, un besoin imprévu)*

*Pour les particuliers : dans le cadre de la loi sur les services à la personne, vous pouvez récupérer sur votre impôt 50% du montant de vos facture.*

## **Informations diverses**

### **DIVAGATIONS DES ANIMAUX**

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats.

En cas de mise en fourrière, il en coûte très cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

### **RÉGLEMENTATION**

Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui réglemente l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

***Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.***

#### **Article 4 -**

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables                      de 8h30 à 12h00    et    de 14h30 à 19h00
- le samedi                                    de 9h00 à 12h00    et    de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés    de 10h00 à 12h00

#### **Article 5 -**

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### **HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans. Elle permet le tri et l'évacuation écologique de tous les objets gênants et encombrants.

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
<b>Lundi</b>	Fermé		Fermé	
<b>Mardi</b>	8H30	11H45	13h30	17h45
<b>Mercredi</b>	8H30	11H45	13h30	17h45
<b>Jeudi</b>	8H30	11H30	Fermé	
<b>Vendredi</b>	8H30	11H45	13h30	17h45
<b>Samedi</b>	8H30	11H45	13h30	17h45
<b>Dimanche</b>	Fermé		Fermé	

# Le recensement : Chacun de nous y trouve son compte

Toute la population de  
TRÉVENANS

Sera recensée entre le

**15 janvier et le 14 février 2009**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par les enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee.

Stéphanie PESEUX et Vanessa GAUVIN



Les agents recenseurs désignés pour notre commune

Les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, les transports publics, etc...).

Les communes de - de 10000 habitants, comme TRÉVENANS, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes.

## TRÉVENANS fait partie du groupe des communes recensées en 2009.

A partir du jeudi 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

**L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.**

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 14 février 2009.**

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 03.84.29.42.97.**

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)